



Bujumbura, le 08/6/2016

Transfert de 500.000.000 FBu dans les communes ; quels défis à surmonter au préalable ? PARCEM en voie 5 et propose une réunion d'urgence

La loi des finances de 2016 prévoit une subvention de cinq cent millions à octroyer à chaque commune. Cette mesure était nécessaire car elle jetait la base de la mise en application au concret de la politique de décentralisation sur l'aspect financier et, partant, contribuer à l'éradication de la pauvreté à la base. Malgré cette intension, des défis subsistent pour que la population puisse en bénéficier les fruits.

Entre autres défis que PARCEM décèle on citerait :

1. La disponibilité des fonds

Une subvention de 500.000.000 FBu par commune, avec 119 communes que compte le pays, cela signifie une enveloppe budgétaire d'environ 60 milliards de FBu. Dans le contexte actuel ou le budget de fonctionnement est à peine couvert (aujourd'hui estimé à 742 milliards sans oublier les dépassements devenus fréquents) couplé au tarissement des appuis des bailleurs, disponibiliser les 60 milliards ne sera pas chose aisée.

2. La capacité des communes

Plusieurs communes du pays n'ont pas les capacités requises sur tous les plans afin de gérer un tel montant (comptabilité, équipement, ressources humaines compétentes pour l'étude, le suivi et évaluation des projets et les plans de développement économiques) ce qui pourrait affecter la gestion et la capacité d'absorption des communes

3. Spéculation des cadres centraux

Depuis un certain temps, quand une telle somme est prête à être déboursée, des spéculations des hauts cadres au niveau central vont bon train pour y trouver leur compte. Cela se voit à travers la guerre que se livre certains ministères et certains services de l'Etat pour s'assurer

d'une main mise dans la gestion. Ce qui, en fin de compte, limite la collaboration des institutions intervenant en vue d'aboutissement aux meilleurs résultats.

4. Impunité et corruption

La corruption et l'impunité qui gangrènent les services de l'Etat renforcent la mauvaise gestion de tels fonds : le détournement, l'enrichissement illicite, le blanchiment, le favoritisme dans les marchés, la banalisation de la déclaration des biens, ne permettront pas d'avoir des bons résultats. Signalons que la déclaration des biens concerne les mandataires publics (du Président de la République jusqu'au comptable de la commune). Sinon une partie des 60 milliards peuvent se retrouver en train de financer des quartiers pour des résidences de certaines personnalités.

5. Manque d'implication citoyenne

Au niveau local, la redevabilité des administratifs est faible, l'implication citoyenne dans le suivi de la réalisation des projets au niveau local est faible. L'apport des citoyens ne devrait pas se limiter à la contribution en main d'œuvre, paiement des taxes mais d'être impliquée dans le suivi à travers la dynamique associative locale. Les citoyens doivent être informés et avoir un espace de suivi ; c'est cela même le fondement de la démocratie.

PARCEM propose qu'une réunion impliquant tous les acteurs y compris la société civile soit organisée d'urgence pour voir comment apporter des solutions à ces défis car, cet argent est nécessaire pour lutter contre la pauvreté à la base. PARCEM estime que les acteurs qui seraient invités dans cette réunion sont : Ministère des Finances et de la Privatisation, Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, Ministère du Développement Communal, Ministère de la Bonne Gouvernance et du Plan, FONIC, Société Civile, les Administrateurs communaux, les Gouverneurs de Provinces, les représentants du Parlement, etc. sous la coordination de la Deuxième Vice-présidence de la République.

Pour PARCEM
Faustin NDIKUMANA
Directeur Exécutif

